

« LES ARCHERS DE LA SEULLES » Mineurs – Saison 2026-2027



ARCHER :

Prénom, Nom : Date de naissance :

Adresse :

Tel : Nationalité :

Mel :

Prénom, Nom, Tel et mel des responsables légaux :

LICENCE :

☐ Jeune né entre le 01.01.2007 et le 31.12.2016 N° licence :

☐ Poussin né à partir du 01.01.2017

☐ Double compagnie, club principal : Catégorie :

☒ J'autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités de tir à l'arc au sein de l'association « Les Archers de la Seulles ».

ASSURANCE :

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence dans le cadre du contrat Maif N°4228719N.

☒ Je souscris à l'assurance individuelle accident de la FFTA comprise dans le tarif de la licence choisie (0,28€).

☒ J'ai pris connaissance de la notice assurance et des garanties complémentaires proposées par la FFTA.

SANTE :

Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé avec mon enfant.

☐ Il a été répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir pour prendre la licence
OU

☐ Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition.

☐ J'autorise l'association « Les Archers de la Seulles » ou son représentant légal à faire pratiquer sur mon enfant tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessitera son état. J'accepte toute hospitalisation dans l'hôpital compétent le plus proche.

COMMUNICATION :

☐ J'autorise l'utilisation de l'image (photos, vidéos...) de mon enfant par l'association « Les Archers de la Seulles » dans le cadre de ses activités statutaires liées à la pratique du tir à l'arc notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association.

☒ En souscrivant à une licence fédérale, je reconnais que la FFTA, les instances déconcentrées et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du tir à l'arc à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

CONDUITE DE L'ARCHER : En adhérent à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la FFTA, des instances déconcentrées et du club « Les Archers de la Seulles »
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA.

Fait à Courseulles sur mer le Signature de l'archer :

Nom et signature de son représentant légal :

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire ne seront en aucun cas communiquées à des tiers et feront uniquement l'objet d'un traitement informatique par la FFTA.

Cadre réservé à l'association : ☐ Création ou ☐ Renouvellement ou ☐ Transfert depuis le club de

Licence prise le :

Moyens de paiement :